n°16
Septembre 2016

La chronique de la Grosne

Edito

Le début de l'année 2016 a été consacré à l'élaboration du bilan à mi-parcours du contrat de rivière et à la révision de son programme d'actions.

Elaborés par l'EPTB Saône-et-Doubs, ces documents ont été validés par les membres du Comité de rivière en Mars et par la commission des aides de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse en Juin dernier. Cette étape de révision a permis de recentrer les priorités d'actions jusqu'en 2018.

Au printemps, la Fédération de Saône-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique a présenté les résultats d'un travail important, commencé en 2014, d'inventaires piscicoles et de recensement des zones humides potentielles pour la reproduction du brochet, permettant ainsi de mieux connaitre le peuplement piscicole de la moyenne et basse vallée de la Grosne.

L'été a quant à lui était propice au développement d'une très jolie fleur : la jussie. Malheureusement, l'apparition de cette plante très envahissante sur la Grosne n'est pas une bonne nouvelle. Sa progression sera à surveiller dans les années à venir.

Roger CASSARD,
Président du Comité de rivière de la Grosne

La Jussie, une jolie fleur très envahissante, arrive sur la Grosne !

Depuis la découverte de plusieurs foyers dans l'agglomération Chalonnaise en septembre 2014, l'EPTB Saône et Doubs, les Voies Navigables de France, le Grand Chalon et l'ONEMA sont particulièrement attentifs à l'évolution de la Jussie. Des campagnes de veille et d'arrachage sur la Saône et l'agglomération chalonnaise ont été mises en place.

Aujourd'hui, le constat est décevant. Les moyens humains et techniques déployés à ce jour sont insuffisants. La jussie se déploie inexorablement, envahissant les lacs, les mares, les canaux et les cours d'eau du Chalonnais.

Malheureusement, la Grosne n'est pas épargnée. Quelques foyers ont été observés cet été dans les méandres de la Grosne à Marnay. Il est indéniable que la jussie va trouver dans cette rivière toutes les conditions favorables (milieux stagnants ou à faible courant, ensoleillés) pour s'installer et se développer rapidement.

Pour mieux la connaitre, une plaquette a été réalisée présentant la plante, ses caractéristiques, les méthodes de lutte. Elle est téléchargeable sur le site internet : **www.eptb-saone-doubs.fr**....

E.P.T.B ÉTABLISSEMENT PUBLIC territorial du bassin saône&doubs

Bilan mi-parcours et révision du programme d'actions

Signée le 7 novembre 2012 pour une période de cinq ans, le contrat de rivière Grosne prévoyait 145 actions pour un montant prévisionnel de plus de 31 millions d'euros. Début 2016, un bilan à mi-parcours a été réalisé. Il a été présenté aux membres du Comité des rivières le 7 mars 2016.

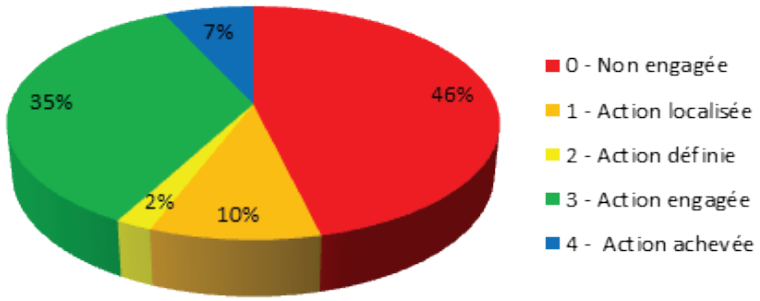

Bilan à mi-parcours : 42 % des actions engagées ou achevées

A cette occasion, le programme d'actions du contrat de rivière a été révisé dans l'objectif :

- de redéfinir les priorités du bassin en fonction de l'évolution des connaissances, du contexte législatif ou local ;
- de prendre en compte les objectifs du nouveaux SDAGE 2016-2021 ;
- de prioriser les actions avec les maîtres d'ouvrages compétents.

La durée du contrat de rivière a également été allongée d'un an. Le nouveau programme prévoit donc 61 actions pour 26,5 millions d'euros sur la période 2013-2018.

Pour les partenaires techniques et financiers, les priorités du contrat de rivière sont :

- l'accompagnement des structures locales pour la mise en œuvre de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » ;
- la restauration de la continuité écologique sur les dix ouvrages identifiés sur la Grosne, tronçon classé en liste 2 ;
- l'engagement de deux actions phares visant la restauration morphologique des cours d'eau : la remise en eau du lit naturel du Petit Grison à Saint-Cyr et la restauration du Grison sur son cours aval ;
- l'engagement des travaux de restauration de la ripisylve sur les secteurs sensibles ;
- l'engagement des travaux d'assainissement de la commune de Cluny.

Le nouveau programme d'actions

	Nombre d'actions	Montant HT
A1 : Assainissement domestique	20	20 559 164 €
A2 : Pollution par les pesticides en zone non agricole	2	45 302 €
A3 : Pollution industrielle	2	3 008 542 €
B : Préservation et restauration des milieux aquatiques	26	2 243 757 €
C : Gestion durable et concertée de l'eau	11	629 681 €
TOTAL	61	26 486 446 €

Nouveau programme : 55 % des actions engagées ou achevées

La commission des aides de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse ayant validé ce nouveau programme, un avenant au contrat de rivière sera prochainement signé entre l'Agence de l'eau, l'EPTB Saône et Doubs, le Syndicat Mixte d'Aménagement du bassin versant de la Grosne et la Communauté de Communes de Matour et sa Région.

Etude piscicole de la moyenne et basse vallée de la Grosne

Afin de mieux connaitre les peuplements piscicoles dans la moyenne et basse vallée de la Grosne, la Fédération de Saône-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique a réalisée une étude, dont les résultats ont été présentés au printemps 2016.

Sept stations, entre Brandon et Marnay, ont fait l'objet d'un inventaire piscicole en 2014. 25 espèces ont été capturées. Quatre autres espèces n'ont pas été capturées, mais leur présence dans la Grosne est certaine : brème commune, carassin, poisson-chat et sandre. Trois espèces, inventoriées dans le passé, n'ont pas été observées en 2014 et pourraient avoir disparues de la Grosne : l'anguille européenne, le toxostome et la lote de rivière.

Espèces capturées	
loche franche	pseudorasbora
perche soleil	rotengle
chabot commun	spirlin
ablette	tanche
barbeau fluviatile	vairon
blageon	vandoise
bouvière	brochet
brème bordelière	grémille
carpe commune	perche
chevesne	lamproie de planer
gardon	truite fario
goujon	silure
hotu	

Les inventaires piscicoles réalisés ont montré une altération du peuplement piscicole sur les stations amont, entre Brandon et Malay, probablement en lien avec un réchauffement excessif de l'eau en période estivale et à une qualité d'eau déficiente. Cette altération se traduit par un déficit d'espèces psychrophiles (appréciant les eaux froides) et de certaines espèces sensibles (vandoise, hotu, barbeau fluviatile).

Sur les stations aval, les dégradations observées semblent plutôt liées à l'influence prégnante des barrages de moulin sur le lit mineur de la Grosne, qui limite principalement le développement des espèces rhéophiles (appréciant les milieux courants).

Une attention particulière s'est portée sur la population de brochet, car il s'agit d'une espèce très intéressante en raison de ses exigences d'habitat tant le lit mineur (zone de croissance des juvéniles et des adultes) que dans le lit majeur (zone de reproduction et de croissance des premiers stades). Elle permet ainsi d'apprécier l'état écologique du cours d'eau dans son ensemble.

4 stations ont fait ainsi l'objet d'un protocole particulier : pêche par point en bateau en multipliant les points (environ 150 par station) et en ciblant uniquement les habitats propices aux brochets (zones d'herbiers, embâcles). Les abondances des brochets ont été mises en relation avec la description des habitats des différentes stations.

En 2014, il y a eu de bonnes crues en Janvier/Février et aucune crue entre Avril et juillet. Sachant que les juvéniles restent entre 2 et 3 mois dans les zones humides, il y a certainement eu beaucoup de mortalité dans les frayères. Malgré tout, 13 brochets ont été capturés dont 7 juvéniles de l'année. Le plus gros brochet capturé faisait 80 cm pour 3,5 kg. Sur les 7 juvéniles, 6 ont été capturés sur la Grosne à Lalheue, confirmant l'intérêt de la frayère aménagée au moulin de Lalheue. Le vannage permettant de réguler le niveau d'eau et d'éviter l'assèchement de la frayère.

Les rapports des études sont téléchargeables sur le site internet : **www.eptb-saone-doubs.fr/grosne rubrique « Documents »**

Inventaire des zones humides annexes potentiellement favorables à la production du brochet sur la Grosne entre Sercy et Marnay

Une visite de terrain a été effectuée sur 77 zones humides afin d'évaluer leur potentiel pour la reproduction du brochet par jugement d'expert. Les critères suivants ont été pris en compte : niveau d'eau dans la zone humide le jour de la visite, mode d'alimentation en eau du site, proximité et connectivité avec le cours d'eau et présence de végétation favorable à la ponte.

Sur les 77 zones humides visitées, 40 ont été jugés comme ayant un potentiel pour la reproduction du brochet : 13 ont un potentiel jugé faible, 21 un bon potentiel, 5 ont un potentiel fort et une est fonctionnelle. Deux types d'actions sont envisagés :

- l'acquisition de connaissance sur 7 zones humides dont les fonctionnalités pour la reproduction du brochet et les éventuelles causes de dysfonctionnement ne sont pas encore connues : inventaires piscicoles, relevés topographiques, suivi des niveaux d'eau, relevés floristiques...
- la mise en œuvre des travaux sur 3 zones humides où des dysfonctionnements ont d'ores et déjà clairement été identifiés.

Des échanges avec les partenaires financiers et les maîtres d'ouvrages potentiels permettront de finaliser le programme d'actions.

Abreuvoirs de Salornay-sur-Guye

Suite aux travaux de suppression d'un seuil, de scarification d'un banc de sable et de plantations d'arbres et d'arbustes réalisés en 2015 sur la Gande à Salornay-sur-Guye, la municipalité a donné son accord pour une ouverture des vannes du moulin de la Clochette pour restaurer la continuité écologique, sauf durant la période d'ouverture du camping municipal (de fin mai à début septembre en général).

Pour assurer un accès du bétail à la Gande pour l'abreuvement, en toute période, même les vannes ouvertes, le Syndicat Mixte d'Aménagement du bassin versant de la Grosne a mandaté en Mars 2016 la société TARVEL pour aménager deux abreuvoirs sous forme de descentes empierrées sur les parcelles directement en amont du moulin.

Ces travaux sont financés par l'Agence de l'eau et la région Bourgogne-Franche-Comté à hauteur de 50% et 30% respectivement.

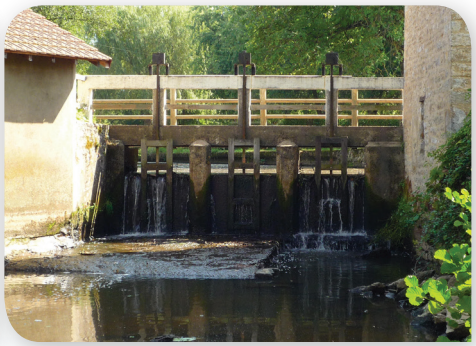

Guide d'entretien des cours d'eau

En application de l'instruction ministérielle du 3 juin 2015, un guide d'entretien des cours d'eau en Saône-et-Loire a été établi.

Ce guide, à l'attention des propriétaires riverains de cours d'eau, rappelle leurs obligations et décrit les bonnes pratiques qu'il convient de mettre en œuvre afin de garantir la préservation des milieux aquatiques.

Il précise ce qui relève de l'entretien courant de cours d'eau que doit réaliser le propriétaire riverain, sans procédure préalable, et ce qui relève des procédures préalables au titre de la police de l'eau.

Ce guide est téléchargeable sur le site Internet des services de l'Etat en Saône-et-Loire :

www.saone-et-loire.gouv.fr

Chemin d'accès : Politiques publiques → Environnement, risques naturels et technologiques → Eau et milieux aquatiques → Cartographie des cours d'eau & Guide d'entretien

Contact

EPTB Saône Doubs
Rachel FABRE
Coordonnatrice du contrat de rivière Grosne
et du contrat des rivières du Chalonnais
03 85 21 98 19 / rachel.fabre@eptb-saone-doubs.fr

Nos partenaires